



ARRÊTÉ N° 2022/336

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 28 juillet 2022 de la Société L&C, sise 6 lotissement Le Vieux Moulin à – 83590 - GONFARON représentée par Monsieur Jean-Michel LEVAIS,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise L&C est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage rue Cotte Paille afin de réaliser des travaux de réfection de toiture au n° 5 rue des Quatre Coins entre le lundi 22 août et le lundi 05 septembre 2022.

Article 2 :

Pendant la période des travaux, les éventuelles conséquences sur la circulation dans la rue des Quatre Coins sera dûment indiquée par une signalétique adéquate.

Article 3:

L'entreprise L&C sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 29 juillet 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

